

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions <b>Office du personnel de l'Etat</b>  Service d'évaluation des fonctions	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement <b>7.3.1991</b>	Date de révision	Date de mise en application <b>1.5.1991</b>
1. Dénomination de la fonction <b>Blanchisseur/blanchisseuse CTL</b>		Code fonction <b>6.21.009</b>	
2. But de la fonction Préparer, laver, nettoyer, conditionner et ranger le linge hospitalier et professionnel dans une structure industrielle.			
3. Description de la fonction Outre les activités définies dans la définition type de buandier/buandière, la fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le lavage du linge et des vêtements au moyen des laveuses-essoreuses, de tunnels de lavage ainsi que le détachage en utilisant des équipements spécialisés;</li> <li>- le choix et le contrôle des programmes adaptés aux différents articles, textiles, salissures, etc., selon les normes;</li> <li>- le maintien de la fluidité du processus choisi;</li> <li>- l'utilisation et le stockage des produits de manière appropriée;</li> <li>- le contrôle des articles nettoyés et la prise de décision d'un éventuel traitement complémentaire;</li> <li>- l'application des mesures de contrôle et d'entretien courant des installations;</li> <li>- le respect des mesures d'hygiène, de la protection de l'environnement et de la sécurité,</li> <li>- l'exécution de tâches annexes propres au secteur d'activité.</li> </ul>			
4. Exigences de la fonction Etre en possession du CFC de nettoyeur/nettoyeuse de textiles, option "blanchisseur/blanchisseuse" obtenu par un apprentissage de 2 ans.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	D	B	D	C	D	Cl. max. 07
Points	15	4	21	11	20	Total 71